



Pas-de-Calais

Le Département

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

REPRÉSENTATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ASSOCIATION MISSION PATRIMOINE DE LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE - I278

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.3221-7 ;

Vu la délibération n°2024-461 de la Commission Permanente en date du 14 octobre 2024 « Inscription au patrimoine mondial de l'Humanité des sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre mondiale : adhésion à l'association Mission Patrimoine de la Première Guerre mondiale » ;

Vu la délibération n°2021-253 du Conseil départemental en date du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection du Président du Conseil départemental, Monsieur Jean-Claude LEROY ;

Vu la délibération n°2021-254 du Conseil départemental en date du 1er juillet 2021 relative à la composition de la Commission Permanente du Conseil départemental ;

Vu la délibération n°2021-255 du Conseil départemental en date du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection de la Commission Permanente du Conseil départemental ;

Vu les statuts de l'Association « Mission Patrimoine de la Première Guerre mondiale » adoptés par l'assemblée générale constitutive du 5 février 2025 ;

Vu l'accord cadre pour la partie française du bien « sites mémoriels et funéraires de la Première Guerre mondiale (Front ouest) » ;

Le Président du Conseil départemental,

ARRÊTE :

Article 1 : Madame Valérie CUVILLIER, Vice-présidente du Conseil départemental est désignée pour représenter le Président du Conseil départemental, en qualité de titulaire, afin de siéger à l'assemblée générale de l'association « Mission Patrimoine de la Première Guerre mondiale ».

Article 2 : Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'État, notifié à l'intéressée et publié électroniquement sur le site internet du Département.

Arras, le 30 octobre 2025

Le Président du Conseil départemental,

Signé

Jean-Claude LEROY